



DÉLIBÉRATION n° 2024-03-06-05

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 29/02/2024	L'an deux mil vingt-quatre le six mars à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Acquisition de parcelles à l'euro symbolique auprès de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs HABITAT 25.</i>	<i>Étaient représentés :</i> EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, URAS Michaël, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Procurations données :</i> EMONIN Ghislaine a donné procuration à HERGAS Jasmine, CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, LABOUREY Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard. <i>Absents :</i> MANGE Mylène, REBOUH Mehdi
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	MARTINO Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

Madame la Maire rappelle que l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs HABITAT 25 est propriétaire au 1, 2, 3 et 4 rue de la Berge à Bavans de plusieurs parcelles d'une superficie de 15a24ca, qui ont fait l'objet d'une démolition de deux bâtiments.

Les terrains sont situés dans la zone Bleu foncé du plan de prévention des risques inondations du Doubs et de l'Allan interdisant la construction de nouveaux immeubles. Néanmoins la reconstruction suite à démolition est autorisée seulement si certaines prescriptions techniques sont respectées.

Madame la Maire a proposé à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs HABITAT 25 d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées 48 AH 242, 243, 244, 286 et 288, afin de réaliser un projet d'aménagement des espaces verts sur ces terrains.

L'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs HABITAT 25, étant dans l'impossibilité de reconstruire a émis, lors de son Bureau du 03 juillet 2023, un avis favorable.

Les frais inhérents à cette acquisition sont à la charge de la Commune de Bavans, notamment les frais de Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, l'acquisition les parcelles cadastrées 48 AH 242, 243, 244, 286 et 288 à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs HABITAT 25.

Le Conseil Municipal :

- **Désigne** Maître AMBLARD Notaire à Montbéliard pour dresser l'acte.
- **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/03/2024

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 025-212500482-20240306-DELIB2024030605-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30 avril 2024
Publiée sur site internet le : 30 avril 2024

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.